

Asters – CEN Haute-Savoie

38 rue de l'Annexion
74700 SALLANCHES
Tél. 04 50 93 08 48
www.asters.asso.fr
www.gypaete-barbu.com

Monique Bouvier
DREAL Auvergne Rhône-Alpes
Service EHN
PPME
69453 Lyon cedex 06

VOTRE INTERLOCUTEUR

Etienne Marlé
Tél. 06.46.37.56.82
Etienne.marle@asters.asso.fr

Objet : demande de dérogation
Réf. : EM
P.J. : Cerfa

Sallanches, le 24 septembre 2019

Madame,

Asters est depuis le début des années 80 très impliqué dans le projet de réintroduction et de conservation du Gypaète barbu dans les Alpes. Dans le cadre du plan national d'actions Gypaète barbu, Asters est aujourd'hui l'opérateur massif alpin.

Nous gérons l'unique centre d'élevage de gypaète barbu sur le territoire national en vue de produire des poussins pour les réintroductions alpines et hors alpes (Andalousie par ex).

Nous sommes donc amenés à transporter, relâcher voir capturer pour leur sauvegarde des gypaètes barbus sur le territoire national.

Nos autorisations actuelles (14/345/DEROG) arrivant à échéance fin décembre 2019, veuillez trouver ci-joint les cerfa N° 11629*02, 11630*02, 13616*01 et les pièces nécessaires pour Marie Heuret, Julien Heuret, Theo Mazet, Ilka Champly et Etienne Marlé, tous les cinq salariés d'ASTERS CEN 74 en CDI pour renouvellement et modifications de ces autorisations.

Afin de pouvoir continuer nos actions dans la durée, merci d'établir ces dérogations sur la durée du PNA actuelle (2020) et du probable futur PNA (2021-2025).

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

Cordialement,

Etienne Marlé, technicien faune-Gypaète

